

COMMUNE DE CRIEL SUR MER

Séance du Conseil Municipal

Du 18 juin 2020

Convocation du 12/06/2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de juin à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CRIEL SUR MER.

Étaient présents : Trouessin Alain, Taris Nicole, Raguét Jean- Christophe, Pariche Claudine, Pruvost Eric Touzain Martine, Lamy Patrick, Dalla Torre Mireille, Haillet Francis, Hochart Isabelle, Planchon Agnès, Morin Aldo, Huré Fabienne, Debeaurain Guillaume, Adam Christian, Boulenger Elodie, Trophard Jérôme, Haimez Marie- Laure, Siodmak Francis, Jolly Elodie, Petit Maurice, Leborgne Brigitte, Saporito Antoine.

Étaient absents excusés :

Néant

Monsieur le Maire, Alain Trouessin, accueille les élus et la presse écrite. Le conseil municipal étant au complet, la séance débute à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

2020- 9 : Création d'un poste de conseiller délégué

2020-10 : Création des commissions municipales

2020-11 : Création des commissions règlementaires

2020-12 : Créations des postes de délégués aux syndicats

2020-13 : Intégration des cadres d'emplois « Educateur de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture » au R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire Fonction et Sujétion Expertise et Expérience Professionnelle)

2020-14 : Avancement de grade de quatre agents des services techniques au grade d'agents de maîtrise

2020-15 : Participation financière au SMUR de Eu

Tous les membres étant présents, Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Christophe Raguét est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Laurence Colmard est désignée auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le procès-verbal du précédent conseil du 27 mai 2020.

Monsieur Petit informe le conseil qu'il n'a pas été destinataire du compte rendu du dernier conseil municipal. Plusieurs élus sont d'ailleurs dans ce cas.

Monsieur le Maire explique que, comme certains l'ont constaté, nous avons rencontré des problèmes lors de l'envoi des convocations et du compte rendu du dernier conseil municipal. Ce dysfonctionnement n'est en aucun cas attaché à une quelconque volonté qui irait à l'encontre du fonctionnement des règles de la démocratie et du CGCT.

Le problème est lié à la création des listes de diffusion.

Cette situation a été réglée par l'informaticien ce matin même.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2020 sera de nouveau envoyé à l'ensemble du conseil, et présenté pour adoption lors du prochain conseil qui se tiendra en juillet 2020 (date à préciser).

Madame Leborgne indique que les mails ne sont pas toujours consultés régulièrement par l'ensemble des élus et demande que les convocations et autres documents lui soient déposés dans sa boîte aux lettres, à son adresse personnelle.

Monsieur le Maire précise que ce mode de diffusion, par voie dématérialisée, répond aux directives gouvernementales relatives à l'état d'urgence sanitaire actuel.

Décisions prises par monsieur le maire par délégation du conseil municipal (article L2122- 22 du CGCT – délibération DCM 2020- 05/05 du 27/05/2020)

- Réouverture des écoles le 22 juin 2020 :

Un nouveau protocole sanitaire émanant du Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse reçu le 17 juin 2020, modifie les conditions d'accueil des élèves. Au regard de ces nouvelles dispositions, Monsieur le Maire a émis un arrêté autorisant l'ouverture de l'école maternelle dès le lundi 22 juin 2020.

- Occupation du domaine public maritime :

L'installation des cabines de plage sur le domaine public maritime génère une redevance financière de la commune auprès de la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques) et ce, à chaque saison estivale.

Cette redevance intitulée « AOT » (Autorisation d'Occupation Temporaire) était jusqu'à ce jour, calculée de la façon suivante :

- **6,10€ par m²** d'occupation (une cabine 2,30 m x 2,30 m), soit un montant, pour 154 cabines, de **4969.45€** (plages de Criel sur mer et Mesnil– Val).

Un courriel émanant de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nous informe d'une forte augmentation de l'AOT, qui n'est plus facturée au m² mais au forfait à savoir :

- **310€** par cabine ce qui élève la redevance, à 310€ x 170 cabines (16 cabines en plus) = **26350€**.

Cette situation inédite voir ubuesque n'a pas manqué de me faire réagir, des courriels afin de partager et de comprendre cette nouvelle situation ont été envoyés auprès de :

- l'A.N.E.L. (Association Nationale des Elus du Littoral),
- M. Le Député Sébastien Jumel
- La DRFIP afin d'obtenir un éclairage sur cette situation

Nous sommes actuellement dans l'attente de réponse.

- Signature de la Convention « C.R.E.L » (Contrat de Réussite Educative Local) entre la commune et le collège Rachel Salmona du Tréport.

La commune participe chaque année au financement de divers projets pour les collégiens : activités éducatives, droits d'entrée à la piscine, sorties pédagogiques, remise de prix aux élèves lors de la cérémonie des « Salmonas ».

Le collège Rachel Salmona accueille 112 collégiens crielois.

La commune verse une subvention annuelle de 4043.91€.

ORDRE DU JOUR

2020- 9 : Création d'un poste de conseiller délégué

Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal (art.2122-18 du CGCT).

A ce titre, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de conseiller délégué en charge de :

- La gestion du cimetière
- Des manifestations patriotiques,
- De la sauvegarde de l'Eglise St Aubin,
- Appui à l'adjoint en charge de la révision du P.L.U.

Monsieur le Maire propose la nomination de M. Francis Haillet et demande si d'autres élus sont intéressés par cette délégation.

Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Monsieur le Maire propose le vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le vote à main levée à l'unanimité.

Votes exprimés	23
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à la majorité la création d'un poste de conseiller délégué et de nommer dans ce poste Monsieur Francis Haillet.

Conformément à la délibération DCM-2020-05/04 du 27 mai 2020, Monsieur le Maire propose de verser au conseiller délégué une indemnité mensuelle brute de 240€.

2020-10 : Création des commissions municipales

En préalable, Monsieur le Maire rappelle quelques règles :

La création des différentes commissions municipales :

L'article L.2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction, « chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Ces commissions, exclusivement composées d'élus, peuvent avoir un caractère permanent, et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat du conseil. Elles peuvent également être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier.

L'organisation des commissions :

Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal, tout comme le nombre des membres qui les composent.

Le maire est président de droit de toute commission (article L.2121-22 du CGCT alinéa 2).

Dès sa première réunion, la commission doit élire un vice-président ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le maire sera absent ou empêché (article L.2121-22 du CGCT alinéa 2).

La convocation des membres des commissions est faite par le maire (sauf absence ou empêchement de sa part).

La désignation des membres :

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant au sein de chaque commission et de les désigner.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (article L.2121-22 du CGCT).

Les Compétences :

Ces instances sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose pour la création des commissions, un vote à main levée. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte le vote à main levée à l'unanimité.

Dans un souci de représentativité et au regard de la représentation proportionnelle qui n'accorderait aucun siège à l'opposition, Monsieur le Maire propose d'accorder un poste aux membres des groupes de « l'opposition » (sauf pour la première commission).

- 2020-10-1 : Commission municipale « Finances et Administration » :

Membres proposés	Domaines
Nicole Taris	Budget Ressources humaines
Jean- Christophe Raguet	
Claudine Pariche	
Eric Pruvost	
Martine Touzain	
Patrick Lamy	

Votes pour : 22

Votes contre : 1

Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité de nommer les six membres proposés.

- 2020-10-2 : Commission municipale « Aménagement du territoire, cadre de vie » :

Membres proposés	Domaines
Jean- Christophe Raguet	Aménagements paysagers Voirie, réseaux Bâtiments communaux Service Technique
Guillaume Debeaurain	
Francis Haillet	
Isabelle Hochart	
Christian Adam	
Maurice Petit	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les six membres proposés.

- 2020-10-3 : commission municipale « Affaires scolaires, santé, activités sportives » :

Membres proposés	Domaines
Martine Touzain	Groupe scolaire Maison de Santé Pluridisciplinaire Activités Sportives
Mireille Dalla Torre	
Elodie Boulenger	
Marie- Laure Haimez	
Aldo Morin	
Jérôme Trophardy	
Antoine Saporito	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les sept membres proposés.

- 2020-10-4 : commission municipale « Culture/ Evènementiel, communication, Chantereine, Développement touristique » :

Membres proposés	Domaines
Nicole Taris	Sites Internet, Page Facebook, Panneaux lumineux, Presse écrite, L'écho du manoir, la Gazette des Services Atribus, feux d'artifice, Fête des galets, Villégiature Marché de Noël Aménagement du château de Chantereine, du parc Développement touristique
Fabienne Huré	
Jérôme Trophardy	
Elodie Boulenger	
Aldo Morin	
Brigitte Leborgne	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les six membres proposés.

- 2020-10-5 : commission municipale « Environnement, Développement durable, Campings, Attractivité du territoire » :

Membres proposés	Domaines
Eric Pruvost	Révision du P.L.U., P.C.S. Bassins Versants Biodiversité Campings Collecte des déchets
Christian Adam	
Guillaume Debeaurain	
Fabienne Huré	
Isabelle Hochart	
Maurice Petit	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer des six membres proposés.

- 2020-10-6 : commission municipale « Littoral, Développement économique, Prévention et sécurité » :

Membres proposés	Domaines
Patrick Lamy	Plages Commerces Prévention
Jérôme Trophardy	
Aldo Morin	
Fabienne Huré	
Maurice Petit	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les cinq membres proposés.

- 2020-10-7 : commission municipale « Activités socio- culturelles, Action sociale, Jeunesse, les Aînés » :

Membres proposés	Domaines
Claudine Pariche	Les Aînés Les associations culturelles Structure multi- accueil Titou Pôle Jeunesse Action Sociale
Agnès Planchon	
Marie Laure Haimez	
Mireille Dalla Torre	
Elodie Boulanger	
Elodie Jolly	
Antoine Saporito	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les sept membres proposés.

2020-11 : Création des commissions règlementaires

- 2020-11-1 : Commission d'Appel d'Offre :

Monsieur le Maire propose trois élus titulaires. M. Francis Siodmak précise que selon l'article L1411-5 du CGCT, il est prévu 3 titulaires et 3 suppléants. La composition de la commission sera par conséquent de nouveau vérifiée.

Les membres de la commission d'Appel d'Offre seront nommés au prochain conseil municipal.

- 2020-11-2 : Commission Communale des Impôts Directs :

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire propose une liste de seize administrateurs et seize suppléants choisis parmi les criellois et élus :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Monsieur	HAILLET	Francis	25/05/1950	33 rue de la Plage 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	NIVELLE	Alain	27/03/1948	28 rue de la Plage 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	SUEUR	Dominique	30/07/1952	11 route de Dieppe 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	PLANCHON	Agnès	18/02/1949	9 avenue du Mont-Blanc 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	GARIN	Gilda	07/11/1945	78 rue de la Libération 76910 CRIEL sur Mer	C.F.E.
Madame	HENNEBICQUE	Maryvonne	04/07/1955	12 rue du Chewington 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	HEYNSSENS	Alain	16/06/1952	3 avenue du Mont-Blanc 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	BATTE-MAUGER	Renée	29/06/1952	2 rue du Moulin du Haut 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	ANCEL	Olivier	15/08/1967	4 avenue de l'Etoile 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	FLÛTRE	Philippe	09/11/1955	139 rue de la Libération 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	CHASSINAT	Annick	25/07/1957	16 rue Pauline 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	LAMY	Patrick	21/07/1956	4 place des Tilleuls 76910 CRIEL sur Mer	T. F

Monsieur	PRUVOST	Eric	09/09/1963	9 basse rue 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	DUCHÊNE	Marcel	30/11/1940	2 rue des Cytises – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	LEVACHER	Pierre	21/03/1943	55 rue de la Libération 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	BRUNET	Jean	04/05/1931	1 rue Guillaume Le Conquérant 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	HEYNSSENS	Serge	16/06/1952	7 rue du Quesnay 76910 CRIEL sur MER	T. F
Monsieur	LEGRIS	Eric	30/11/1951	38 rue de Flocques 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	VERCOUTERE	Marie	06/06/1956	13 rue du Mont Huon – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	HUREL	Danielle	13/12/1950	5 Impasse des Fresnes – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	DUJARDIN	Joël	12/09/1958	23 rue du Mont-Huon – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	NICOLAS	Yvonne	03/02/1943	7 rue des Cytises – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	VASSEUR	Sandra	23/12/1968	6 bis rue du Vieux Marché 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	PARICHE	Claudine	12/08/1947	4 rue Bruzen 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	DRY	Arnaud	12/11/1982	1 rue de la Mare – Les Quesnets 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	LAUNAY	Philippe	28/02/1958	2 avenue du Val Charmant – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	LECUYER	Francis	18/01/1957	2 bis rue de la Libération 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	MACHU	Laurent	11/09/1972	149 rue de la Libération 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	MAUBERT	Claude	14/12/1953	8 bis rue du Moulin du Haut 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Madame	SARGIS	Christiane	10/12/1947	5 avenue du Panorama – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	LE MOAL	Gilbert	02/11/1954	8 avenue du Casino 76910 CRIEL sur Mer	T. F
Monsieur	NAVARRÉ	Hervé	11/04/1963	65 rue de la Mer – Mesnil-Val 76910 CRIEL sur Mer	T. F

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les trente-deux membres proposés.

- 2020-11-3 : commission « Caisse Communale d'Action Sociale » :

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F), la Caisse Communale d'Action Sociale doit règlementairement être composée de :

- 1. un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- 2. un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.)
- 3. un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- 4. un représentant des associations de personnes handicapées du département (article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale- C.F.A.S.). Conclusion : ce nombre ne peut être inférieur à quatre membres nommés et donc quatre membres élus, soit huit membres au total, en plus du président.

Membres proposés	
Alain Trouessin Président	
Claudine Pariche	Odile Bertho
Agnès Planchon	Line Tagaut
Mireille Dalla Torre	Danièle Houlé
Marie Laure Haimez	Christiane Giraud

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination des huit membres proposés.

- 2020-11-4 : « Commission de Contrôle des Listes Electorales » :

La commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit : trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

Si trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux conseillers municipaux appartiennent respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

La commission sera composée de trois élus de l'équipe du Maire, 1 élu de l'équipe de M. Petit, un élu de l'équipe de M. Siodmak.

Le vote des membres est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en juillet 2020, date à préciser.

2020-12 : Création des délégués aux syndicats

- 2020-12-1 : Délégués au syndicat SIEA :

Titulaires proposés	Suppléant proposé
Alain Trouessin	Jean- Christophe Raguet
Guillaume Debeaurain	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les trois membres proposés.

- 2020-12-2 : Délégués au syndicat SMAEPA Dieppe Nord

Titulaires proposés	Suppléant proposé
Christian Adam	Francis Haillet
Nicole Taris	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les trois membres proposés.

- 2020-12-3 : Délégués au syndicat SDE 76

Titulaire proposé	Suppléant proposé
Jean-Christophe Raguét	Alain Trouessin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de nommer les deux membres proposés.

2020-13 : Intégration « Educateur de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture » au R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire Fonction et Sujétion Expertise et Expérience Professionnelle) :

Le R.I.F.S.E.E.P. est l'outil indemnitaire qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

Les cadres d'emploi « éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture » n'étaient pas intégrés au régime du RIFSEEP.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet d'y intégrer ces cadres d'emplois.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer afin d'intégrer ces deux cadres d'emploi au RIFSEEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'intégrer ces deux cadres d'emplois au RIFSSEP.

Une brochure explicative du RIFSEEP sera envoyée aux conseillers municipaux par voie dématérialisée (annexe 1 au compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020).

2020-14 : Avancement de grade de quatre agents au grade d'agent de maîtrise

L'avancement de grade est l'une des possibilités de progression dans la carrière professionnelle des agents.

Monsieur le Maire a émis des propositions en 2019 au CDG 76 (Centre Départemental de Gestion de la Seine-Maritime) pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour les agents suivants :

Nicolas Plouard, Christian Trophardy, Sonia Conseil, Evelyne Larzet.

Monsieur le Maire a reçu une réponse du CDG76 le 27 Mai 2020. Les quatre agents nommés sont promouvables au grade d'agent de Maîtrise de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avancement de grade des quatre agents nommés.

2020-15 : Participation financière au S.M.U.R. de Eu

Monsieur le Maire a reçu le 18 mai dernier, un courrier du Maire de la ville d'Eu afin de solliciter le conseil municipal pour une participation financière au fonctionnement du SMUR (Annexe 2 au conseil municipal du 18 juin 2020 courrier Monsieur le Maire de Eu).

En 1997, une convention a été signée entre la Ville d'Eu, le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu et le Service départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) afin de maintenir le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (S.M.U.R.) sur la région eudoise, hors du canton eudois, ainsi que dans la Somme.

La Ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le S.D.I.S. en assurant une participation financière d'un montant de 28965.31Euros par an.

En 2004, compte tenu de la lourde charge financière du SMUR, la ville d'Eu a réparti cette dépense à toutes les communes desservies par ce service, à raison d'une contribution qui repose sur le volontariat, fixée à 0.50€ par habitant.

Le service couvre 55 communes (40 en Seine Maritime et 15 dans la somme). Trente quatre communes participent actuellement au financement du service.

Monsieur le Maire rappelle que cette aide financière est une mesure de solidarité envers le service d'aide médicale auprès duquel les habitants de notre territoire peuvent faire appel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder la participation financière sollicitée par la Ville d'Eu, et d'accepter le versement de la participation fixée à 0.50€ par habitant, soit 1381.50 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder la participation financière de la commune de Criel sur mer au fonctionnement du SMUR de Eu pour un montant de 1381.50€.

Questions diverses :

Monsieur Debeaurain demande s'il est possible de connaître la liste des communes qui ne participent pas financièrement au fonctionnement du SMUR de Eu.

Monsieur le Maire se rapproche de la C.C.V.S. pour apporter une réponse à M. Debeaurain.

Madame Leborgne fait la remarque que la nomination des représentants de la collectivité au sein du CHSCT et du Comité Technique n'a pas été évoquée.

Monsieur le Maire répond que la nomination des représentants de la collectivité au sein du CHSCT et CT sera évoquée au prochain conseil municipal.

Madame Jolly signale que des randonneurs se sont égarés sur le chemin GR 21, des panneaux de signalisation sont absents.

Monsieur le Maire va transmettre cette information à la CCVS (service responsable du Tourisme).

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h30.

Criel sur Mer, le 29 juin 2020

Le Maire



TROUessin Alain